



148 rue du Faubourg Saint Denis  
75010, Paris  
Mail : [contact@enviropea.com](mailto:contact@enviropea.com)  
Tel : 01 71 18 31 99  
N° de SIRET : 444 938 609 00021

---

## Conditions générales de vente

### Préambule et champ d'application

L'association loi 1901 ENVIROPEA est un organisme formateur détenteur du numéro de déclaration d'activité 11756274275 auprès de la DIRECCTE d'Ile-de-France. Ces locaux sont situés au 148 rue du Faubourg Saint-Denis dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) s'appliquent aux prestations de formation dispensées par Enviropea. Elles sont disponibles pour consultation sur le site web d'Enviropea : <https://www.enviropea.com/information-et-formation/>.

L'acceptation par le client des CGV se traduit par la signature du présent document en amont de la prestation de formation. La signature signifie l'acceptation pleine et entière des CGV. Elles prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client.

Les CGV sont pertinentes tant pour les formations en présentiel que pour les formations à distance réalisées par Enviropea, et tant pour les formations intra-entreprise que pour les formations inter-entreprises.

### Article 1 – Définitions

**Formation inter-entreprise** : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue de formation.

**Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux adaptée.

**Stagiaire** : personne physique qui bénéficie de la formation.

**Client** : personne morale faisant bénéficier à un ou plusieurs stagiaires d'une formation inter-entreprise ou intra-entreprise d'Enviropea.

### Article 2 – Prestations de formation

Les actions de formation dispensées par Enviropea rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail. Toutes nos formations sont délivrées en français, ou en anglais à la demande du client.



Enviropea réalise des formations en présentiel ou à distance. De plus, les formations peuvent être intra-entreprises ou inter-entreprises.

Enviropea peut refuser la vente d'une formation lorsque :

- Le stagiaire ne satisfait manifestement pas aux prérequis de la formation
- L'effectif des stagiaires inscrit à une formation a atteint les limites fixées pour des raisons de qualité pédagogique. La limite fixée par Enviropea est de 15 participants. Si le nombre de stagiaires est de plus de 6 personnes ou qu'une personne en situation de handicap nécessitant un lieu aménagé est inscrite à une formation en présentiel, nous réserverons à l'avance une salle de formation adaptée, ou bien proposerons la formation en visioconférence.
- Le stagiaire est employé ou relié d'une quelconque manière à un concurrent manifeste d'Enviropea

Enviropea ne peut pas être tenu responsable en cas d'une erreur d'appréciation du stagiaire dans le choix de la prestation de formation.

### **Article 3 – Tarifs et paiement**

Les tarifs des prestations de formations sont précisés dans le Catalogue de formation. Les tarifs indiqués dans le catalogue sont Hors Taxes.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique et les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Dans le cas d'une formation en présentiel les petits-déjeuners, les déjeuners et les pause-café sont offerts.

La formation devra être réglée en intégralité par le client 30 jours après sa réalisation.

### **Article 4 – Inscription**

Pour les formations inter-entreprises, les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles.

L'inscription d'une personne morale comme d'une personne physique n'est validée qu'après signature du contrat ou de la convention de subvention.

### **Article 5 - Annulation**

Si le client ou le stagiaire souhaite annuler sa participation à la formation, il doit le faire maximum 15 jours calendaires avant le début de la formation. Si le client annule sa participation à la formation entre 1 et 14 jours, 50% du montant de la formation sera lui sera facturé. Cette annulation doit être communiquée par écrit pour être prise en compte par Enviropea.

Les remplacements de participants sont admis, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit Enviropea et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement, sans annulation avant le début de la formation, est due en totalité.



Enviropea se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre minimal de participants n'est pas suffisant. Cette annulation s'effectuera par écrit au maximum 10 jours avant le début de la formation. En cas d'annulation par Enviropea, les sommes versées sont remboursées au client.

Enviropea se réserve le droit de reporter une formation. En cas de report, Enviropea propose de nouvelles dates au maximum 10 jours avant la date de formation initialement prévue : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

### **Article 6 – Confidentialité**

Enviropea et le stagiaire/le client s'engagent à garder confidentiels tous les documents et/ou les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion d'échanges avant l'inscription, sauf consentement écrit par l'autre partie.

Enviropea s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations les informations transmises par le stagiaire, y compris les informations personnelles concernant les stagiaires.

### **Article 7 – Propriété intellectuelle**

L'organisme de formation Enviropea est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif Enviropea. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par Enviropea est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

### **Article 8 – Convocation et attestation de présence**

Une convocation envoyé par mail et indiquant le format (présentiel ou FOAD), lieu exact (si pertinent) et les horaires de la formation est adressée au client par mail dans les 3 jours ouvrés suivant son inscription. Les stagiaires sont tenus de surveiller leurs boites mails et notamment les dossiers « Indésirables », la non réception de la convocation ne pourra pas servir de justification à une absence lors de la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée à chaque stagiaire après chaque formation.

### **Article 9 – Informatique et libertés**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service d'Enviropea, aucune information personnelle



n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès d'Enviropea à l'adresse [ppacini@enviropea.com](mailto:ppacini@enviropea.com). Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du responsable formation M. Paul PACINI.